

ZOOM SUR L'ÉLEVAGE DE LAPINS



Il est primordial d'avoir un bon aperçu du métier d'éleveur de lapins avant de s'engager dans l'installation. La première étape consiste en effet à voir si l'activité correspond à ce à quoi vous vous attendiez. La lecture de cette fiche, complétée par une visite sur le terrain d'un élevage de lapins, vous apportera une bonne base de connaissances !

SUIVEZ LE PLANNING EN BANDE UNIQUE !

Les cages servent alternativement pour les lapines allaitantes en maternité et pour les lapins en engraissement. **La conduite en bande unique** est un **gain de temps** pour l'éleveur, mais c'est aussi **davantage de confort pour les animaux** !



« Lancer un élevage de lapins réclame un engagement professionnel à 100 % ! ».

LES POINTS CLÉS DE L'ÉLEVAGE DE LAPINS :

- Concevez un **atelier adapté et fonctionnel** sans faire de fausses économies.
- Respectez avec rigueur le **planning de production** qui est un cycle de 103 jours : insémination, mise-bas, sevrage, engraissement.
- Fixez-vous des **objectifs techniques** et tenez-les. Restez exigeant !
- Surveillez régulièrement le **bien-être des animaux**.
- Soyez rigoureux sur l'hygiène du bâtiment : nettoyage, désinfection, entretien.
- Soyez réaliste et **adaptez votre outil à vos moyens**.
- Pensez à **recenser les « bonnes volontés »** pour les coups de mains liés aux pointes de travail.
- Enfin, sachez gérer une entreprise et **ne négligez pas le temps à consacrer aux travaux administratifs** : comptabilité, gestion technico-économique...

SI VOTRE PROFIL CORRESPOND À CELA, ALORS LANCEZ-VOUS ET PROFITEZ PLEINEMENT DU PLAISIR DE LA CUNICULTURE !



ET QUELQUES CHIFFRES POUR SE SITUER !



Vous n'avez aucune idée de ce que produit un élevage de lapins ? De ce que cela peut rapporter ? Cette fiche vous en donne un aperçu. Elle vous aidera à bien définir vos objectifs de travail et à construire un projet réaliste !



500 CAGES MÈRES
=
1 TEMPS PLEIN
=
ENVIRON 650
FEMELLES EN
PRODUCTION

Résultats techniques pris pour base de calcul dans l'indexation du prix sur le coût de l'aliment.

PERFORMANCES TECHNIQUES

Nombre de kg de lapins vendus par insémination	15,7
Poids moyen vif des lapins	2,45 kg
IC global élevage	3,50

Avec ces performances et pour un élevage de 500 cages mères, le revenu attendu sera de 1500€/mois.

Voici, à titre de comparaison les moyennes nationales des **meilleurs résultats techniques** en conduite en bandes qui ont été atteintes dans des ateliers ayant en moyenne **548 femelles en production**.

PERFORMANCES TECHNIQUES NATIONALES

Nombre de kg de lapins vendus par insémination	17,69
Poids moyen vif des lapins	2,56 kg
IC global élevage	3,25

Source : Chiffres 2010, ITAVI.

AVEC DE LA RIGUEUR
ET DES OUTILS DE
PRODUCTION BIEN
ÉTUDIÉS, CES
PERFORMANCES
S'AMÉLIORENT!



LA FORMATION: THÉORIQUE, MAIS AUSSI PRATIQUE !

UN PASSAGE OBLIGÉ

Connaissances, parrainage, stages... Voici des outils pour assurer votre formation. Vous avez toutes les cartes en mains pour réussir votre installation ! Mais continuez à vous informer tout au long de votre projet : les clés de la réussite sont l'anticipation et l'adaptation !



UN ÉLEVEUR BIEN FORMÉ EST UN GAGE DE RÉUSSITE DANS SON PROJET, MAIS ÉGALEMENT DE CRÉDIBILITÉ FACE AUX PARTENAIRES.

UN APPRENTISSAGE EN ACTION !

Les **connaissances pratiques** sont nécessaires et indispensables à la réussite de tout projet d'installation. Elles sont principalement assurées grâce à des **stages en exploitation cunicole**, et sont la clé de voûte de votre parcours professionnel !

L'**expérience** acquise au sein de plusieurs exploitations est toujours souhaitable. Elle permet de connaître les techniques d'élevage et de s'imprégner du rythme de travail. Le futur éleveur doit être **présent sur un cycle complet de production**, voire plus, pour bien mesurer tous les aspects de l'élevage.

QUOI DE NEUF DOCTEUR ?

C'est une aubaine pour les porteurs de projet : le CFPPA de Brioude-Bonnefont propose un **enseignement spécialisé en cuniculture** ! **Trois semaines théoriques**, complétées par **trois semaines pratiques** confèrent des bases solides pour réussir son installation. Mais Brioude-Bonnefont, c'est aussi une **formation continue à distance** ! Renseignez-vous au centre de formation.



ET MAINTENANT, LANCEZ-VOUS !

Si l'élevage de lapins est fait pour vous, il est temps de mettre la main à la pâte. Pas de panique, à chaque étape de l'installation, des intervenants sont prêts à répondre à vos questions !

LE POINT INFO INSTALLATION EST LE PASSAGE OBLIGÉ DU DÉBUT DU PPP* MAIS À VOTRE DISPOSITION SE TIENT VOUS AIDER À MONTER VOTRE PROJET EN CUNICULTURE !

* Parcours personnalisé de professionnalisation

VOTRE INSTALLATION EST UNIQUE !

Le **Parcours personnalisé de professionnalisation (PPP)** est la nouvelle modalité nationale du parcours à l'installation. L'objectif est d'individualiser le parcours de formation et d'expériences professionnelles de chaque candidat. C'est pendant le PPP que se construit le **Plan de développement de l'exploitation (PDE)** : vous préparez le financement et la rentabilité de votre élevage pour être prêt le jour J !

SOYEZ BIEN ENTOURÉ !

Rendez-vous à la fiche 5 pour choisir vos partenaires. À chacun sa spécialité !

BESOIN DE COUPS DE POUCE ? TOURNEZ LA PAGE !



À VOUS LES JA !

Des aides nationales sont attribuées aux jeunes agriculteurs suivant le Parcours personnalisé de professionnalisation (PPP). Il s'agit des **Dotations jeunes agriculteurs (DJA)** d'une part, et d'autre part des **prêts bonifiés par l'État (Prêts MTS-JA)**. Pour y avoir accès, les candidats doivent répondre notamment à des conditions d'âge et de formation et élaborer un Plan de développement de leur exploitation (PDE) validé par le préfet. Rendez-vous au Point Info Installation !
Montant global des aides : 55 000 €.

LA RÉGION MIDI-PYRÉNÉES SOUTIEN SES PRODUCTEURS DE GALAPIN !

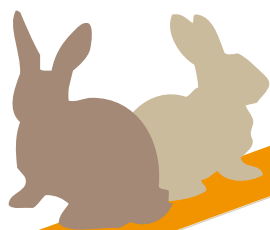
Le conseil régional subventionne l'adaptation des ateliers cynicoles à la démarche Galapin, en particulier l'acquisition de cages et l'amélioration de la prévention sanitaire.
Montant de la subvention : jusqu'à 6 500 €.

Des prêts régionaux à taux 0 sont aussi accordés aux éleveurs producteurs de Galapin pour créer ou agrandir le bâtiment et le cheptel, ou encore aider à la réforme sanitaire des lapines. Ces soutiens financiers sont attribués dans le cadre du Fonds régional d'investissement (FRI) et du Fonds d'avance cheptel (FAC).

Montant des prêts : jusqu'à 30 000 € (FRI) et 30 000 € (FAC).

Dans le cadre du **Plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE)**, le conseil régional et le FEADER attribuent des aides financières aux éleveurs pour créer ou moderniser le logement des animaux, gérer les effluents d'élevage, ou encore stocker et distribuer les aliments.

Montant de la subvention : jusqu'à 35 000 €.
(Mesure applicable jusqu'à fin 2013)



VALORISEZ VOTRE ÉNERGIE !

Les **aides financières nationales et européennes relatives au Plan de performance énergétique des exploitations agricoles (PPE)** sont réservées aux agriculteurs qui s'engagent à réaliser un diagnostic énergétique sur leur exploitation. L'objectif est d'améliorer l'efficacité énergétique globale des exploitations agricoles et de favoriser les énergies propres et renouvelables.

Montant des aides : jusqu'à 24 000 €.



CETTE LISTE N'EST PAS EXHAUSTIVE. SUIVANT VOTRE SITUATION, D'AUTRES AIDES OU PRÊTS PEUVENT ÊTRE OBTENUS :

- 🐰 La Direction du travail (DDTEFP) attribue des aides dans le cadre d'une création d'entreprise.
 - 🐰 La Nouvelle économie solidaire (NEF) propose des prêts pour des activités de développement local (www.lanef.com).
- Renseignez-vous auprès de ces structures.**

Cette fiche vous donne les coordonnées des principaux intervenants de la filière cunicole. La liste n'est pas exhaustive alors faites votre choix !



EN AMONT DE LA PRODUCTION

Génétique : les souches utilisées en Galapin sont celles commercialisées par les sélectionneurs et centres agréés d'insémination (EUROLAP, GRIMAUD FRERES, HYCOLE et GENES DIFFUSION).

PRINCIPAUX FOURNISSEURS DE MATÉRIEL D'ÉLEVAGE

MIGA FRANCE

Route de Gimont
32120 Mauvezin
Tél. : 05 62 06 73 20

MEF (Matériel d'Élevage Forézien)

ZI le chanasson,
42110 EPERCIEUX-ST-PAUL
Tél. : 04 77 27 47 47

CHABEAUTI

8 rue des plantes, 79330 GLENAY
Tél. : 05 49 67 51 85

CUNIMAT

(concessionnaire de MENEGHIN)
2 rue de Nismes,
35210 CHATILLON-EN-VENDELAIS
Tél. : 02 99 76 04 00

MATERLAP

Z.I. du Plessis Beuscher, BP 62 135,
35221 CHATEAUBOURG Cedex
Tél. : 02 99 62 37 15

FABRICANTS D'ALIMENTS ENGAGÉS DANS LA DÉMARCHÉ GALAPIN

ARTERRIS

Loudes, 11451 CASTELNAUDARY
CEDEX
Tél. : 04 68 94 44 22

EVIALIS (Sud-Ouest Aliment)

(site de fabrication de Baigts-de-Béarn)
611 route départementale 817
64380 BAIGTS-DE-BÉARN
Tél. : 05 59 38 77 00

SANDERS ADOUR

13 avenue des Frères Lumières,
BP 212 - Lons, 64146 BILLERE CEDEX
Tél. : 05 59 40 10 00

SAS JAMBON ET FILS

6 rue du stade, 15300 MURAT
Tél. : 04 71 20 31 21

ALIMENTS CALVET, TERRYA

BP 2, 12390 RIGNAC
Tél. : 05 65 64 50 15

EN AVAL DE LA PRODUCTION

Abatteur et transformateur :

LES FERMIER OCCITANS

RD 56, ZAC du Causse
81290 LABRUGUIÈRE
Tél. : 05 63 59 07 53

TOUT AU LONG DE LA CHAÎNE DE PRODUCTION

Centre de formation :

CFPPA de Brioude-Bonne font

43100 FONTANNES
Tél. : 04 71 74 57 74

Société coopérative de référence :

LAPINS D'OCCITANIE

BP 80522, 81107 CASTRES Cedex
Administrateurs :
Emeline Lafon : 06 87 54 32 68
Guy Camboulives : 06 07 03 39 86

Interprofession :

AFRAC (Association des Filières Régionales Avicoles et Cunicoles de Midi-Pyrénées), Agrobiopôle – Maison de la Coopération et de l'Alimentation – 2, avenue Daniel Brisebois – BP 82256 AUZEVILLE, 31322 CASTANET-TOLOSAN Cedex

Tél. : 05 61 75 41 47

Groupeement qualité :

PYRÉNÉES LAPINS

Agrobiopôle – Maison de la Coopération et de l'Alimentation
2, avenue Daniel Brisebois –
BP 82256 AUZEVILLE,
31322 CASTANET-TOLOSAN Cedex
Tél. : 05 61 75 41 47

Pôles d'installation :

Il existe un conseiller « Point Info Installation » dans chaque département. Renseignez-vous auprès de votre chambre d'agriculture départementale.

En Midi-Pyrénées :

Tél. Ariège : 05 61 02 14 00
Tél. Aveyron : 05 65 73 77 00
Tél. Haute-Garonne : 05 61 10 42 50
Tél. Gers : 05 62 61 77 77
Tél. Lot : 05 65 23 22 21
Tél. Hautes-Pyrénées : 05 62 34 66 74
Tél. Tam : 05 63 48 83 83
Tél. Tam-et-Garonne : 05 63 63 30 25

En Languedoc-Roussillon :

Tél. Aude : 04 68 11 79 79
Tél. Gard : 04 66 04 50 60
Tél. Hérault : 04 67 20 88 00
Tél. Lozère : 04 66 65 62 00
Tél. Pyrénées-Orientales :
04 68 35 74 00